

## QU'EST-CE QUE LE TEF ?

Créé en 1998 par la CCI Paris Ile-de-France, le **Test d'évaluation de français (TEF)** est un examen de référence internationale qui mesure votre niveau de connaissances et de compétences en français.

Le TEF permet d'attester de son niveau de français dans tout cadre professionnel, académique, de mobilité et particulièrement pour :

- ⇒ Étudier en France avec le [TEF Études](#)
- ⇒ Obtenir la nationalité française avec le [TEF Naturalisation](#)
- ⇒ Obtenir la carte de résident en France avec le [TEF Carte de résident](#)
- ⇒ Immigrer vers le Canada et obtenir la citoyenneté canadienne avec le [TEF Canada](#)
- ⇒ Immigrer vers le Québec avec le [TEF Québec \(TEFAQ\)](#)

## CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

En s'inscrivant au Test d'évaluation de français, le candidat est conscient qu'il devra lire des phrases simples écrites en français et il atteste être en capacité à le faire. Il est également conscient que l'examen s'effectuera sur ordinateur, et qu'aucune attention personnelle ne pourra lui être accordée.

Les tarifs des épreuves comprennent : la passation des tests, la mise à disposition du matériel nécessaire à la passation.

**Chaque inscription est définitive et aucune modification ne pourra être apportée.**

Lors de l'inscription à l'examen via notre site de paiement en ligne sécurisé, si le candidat ne signale pas sous 48h après confirmation de l'inscription, les éventuelles erreurs commises lors du remplissage du formulaire d'inscription, **l'école facturera au candidat 50 € de frais de modifications.**

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie (fournir un justificatif médical sous 48h maximum) ou en cas de difficultés de transports (vol annulé, grèves, etc. – fournir un justificatif). Dans ce cas, et en présence d'un justificatif, un report gratuit ou un remboursement de l'examen pourra être accordé. Passé le délai des 48h, le report gratuit ne pourra être accordé et il faudra effectuer une nouvelle inscription à l'examen.

Pour plus d'informations sur les conditions d'inscription et de passation, merci de consulter : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/conditions-dinscription-et-de-passation-du-test-devaluation-de-francais/>

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AU COURS DE PREPARATION

En s'inscrivant au TCF, le candidat est conscient qu'il devra lire des phrases simples écrites en français et il atteste être en capacité à le faire.

**Chaque inscription est définitive et aucune modification ne pourra être apportée.**

Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

En cas de fermeture de l'école pour raison de "force majeure", état d'urgence ou décision des autorités françaises, la formation sera proposée en ligne. Aucun remboursement ne sera possible.

Au-delà de 15 minutes de retard, l'étudiant ne sera plus admis en classe et aucun remboursement ne sera accordé.

## LE JOUR DE L'EXAMEN

Le candidat devra présenter **une pièce d'identité en cours de validité comportant une photo, ainsi que la convocation à l'examen.**

Soyez à l'heure, **les candidats en retard ne seront pas acceptés** dans la salle d'examen.

Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique doivent être éteints et dans les sacs.

Elfe – Ecole de Langue Française

15 rue Montmartre, 75001 Paris - Tél. : +33 (0) 1 48 78 73 00 - [www.elfe-paris.com](http://www.elfe-paris.com)

Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé - Membre du Collège de Paris

Seul le matériel et les documents fournis par le surveillant et l'examinateur sont autorisés.

**En cas de fraude, de falsification ou de perturbation du bon déroulement de la session du test** constatée par le prescripteur, le centre agréé de passation ou la CCI Paris Ile-de-France, des sanctions sont prises par la commission disciplinaire de la CCI Paris Ile-de-France. Pour le candidat, la sanction peut consister, selon le type de fraude ou de falsification, en une annulation du test ou éventuellement de l'attestation émise, et/ou en une interdiction de se présenter au test pour une durée fixée par la commission. La décision de la commission disciplinaire est communiquée au candidat fraudeur, au centre de passation et au prescripteur.

## **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Il n'est pas possible de repasser le TEF **moins de 30 jours après une précédente session, quel que soit le centre de passation.**

Une convocation sera envoyée par e-mail uniquement quelques jours avant l'examen. **Attention !** Si le candidat n'a pas reçu sa convocation, il doit vérifier son dossier « Courrier indésirable » / « Spams » dans sa boîte de réception avant de contacter le Centre de passation.

Aucune convocation ne sera renvoyée.

Les résultats seront disponibles sous quatre à six semaines maximum par mail. CCI Paris Ile-de-France enverra directement et automatiquement les attestations numériques aux candidats dès leur publication.

**Attention ! Aucune attestation papier n'est délivrée. Le candidat peut tout de même en faire la demande auprès de la CCI Paris Ile-de-France. Le tarif d'impression est de 50 € minimum.**

Pour obtenir le contenu détaillé et des exemples de chaque épreuve, rendez-vous sur le site du français des affaires (CCI Paris Ile-de-France) : <https://www.lefrancaisdesaffaires.fr/tests-diplomes/test-evaluation-francais-tef/>

Pour toute communication avec le centre de passation Elfe, le candidat doit indiquer la nature du TEF (nationalité, résidence, etc.) ainsi que la date de session. Sans ces informations, la demande du candidat ne sera pas traitée.

**En vous inscrivant, vous êtes informé et vous acceptez les modalités d'inscription et de passation de l'examen. Vous acceptez également les modalités d'inscription au cours de préparation le cas échéant.**

**Vous certifiez sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.**